

Rédaction et administration
Casier postal : 85
Haute-Ville, QUEBEC.
Abonnement : \$2.00

LE CRI DE QUÉBEC

Organe de l'Association de la Jeunesse Libérale de Québec

Si les conservateurs attaquent, il faut bien qu'ils pensent que la jeunesse libérale est prête à répondre.

Journal politique et littéraire

COURAGEUX, HONNÊTE ET VRAI

DIRECTEUR : Jean-Charles Harvey

LE CLAIRON SONNE C'EST LA BATAILLE

Que le peuple entier se rallie autour du drapeau libéral, qui est le drapeau de la justice, de l'équité et de l'autonomie, contre l'étendard de la ploutocratie bleue, qui combat avec les gros intérêts, les préjugés, l'ignorance, l'impérialisme et la discorde nationale.

Les chambres sont dissoutes. On appelle le peuple aux urnes. Deux principes sont en jeu : la liberté et l'autocratie, la justice et le scandale, les droits de la masse contre les empiétements de la ploutocratie.

1921 et aujourd'hui, ils ont demandé la protection pour remplacer la guerre. En d'autres termes, les profiteurs de guerre sont devenus les profiteurs du tarif.

Ceci me rappelle un passage dû à la plume d'un grand écrivain : "Une tristesse énorme est sur le monde, disait-il. A l'exception des scélérats inoubliables, qui s'enrichissent de la guerre et qui craignent de la voir finir, à l'exception des prostitués de tous les étages qui se saoulent du sang des victimes, on n'entend partout que des lamentations et des sanglots... J'ai ici, devant moi, l'œuvre comme d'un peintre ténébreux de grand talent, mort il y a quelques années. C'est une série de compositions dantesques inspirées par le souvenir d'une peste funeste. L'une d'elles évoque le désespoir d'un peuple qui se rue au carnaval pour marquer la mort. Les excitateurs, vêtus de haillons sordides et contaminés, quelques-uns même complètement nus, donnent le branle à la multitude enragée qui veut jouir une dernière fois, n'importe comment, avant d'être jetée aux fosses." Cela, sous un ciel éclairé par un soleil jaune.

Cette image cruelle me paraît symbolique de l'abominable carnaval de nos profiteurs de guerre. Ceux de ces quants qui ne sont pas complètement des brutes doivent subodorer la mort, eux aussi, comme les convives de la peste noire. La nudité des erapules imaginées par le peintre leur est applicable, en ce sens qu'ils ont dépoilé avec cynisme jusqu'au semblant d'un vêtement de pudeur. Toutes les fois qu'on les prend à pétriner une infamie, leur réponse est invariable : "C'est la guerre !" disent-ils, exactement comme les boches après un mitraillage copieux de citadins innocents... Ils disent cela ou l'équivalent, mais ils ont peur, devant très bien pour nous d'avoir pris la patrie dans nos mains au moment où elle ployait comme une vierge martyre sous la féroce goujaterie des hommes qui l'avaient dépouillée de tout ce qu'elle possédait, avaient vendu ses vêtements à des espèces de marchands de Bohême et livré son corps anguste aux outrages des trafiquants de guerre dans l'enchère dégradante du marché aux esclaves impérial.

Il y a quatre ans de cela seulement, Meighen était battu parce qu'il avait prostitué le trésor national à toutes sortes d'intrigues de groupes et de castes, jeté l'argent par les fenêtres et consacré toutes nos énergies. Ce sombre et amer individu, pour qui la politique n'est qu'un moyen de servir des cupidités et des ambitions personnelles, se vantait autrefois de vouloir mettre le Canada en banqueroute pour l'Empire. Il y réussit à peu près, la fin de la guerre l'empêcha de consommer cet ignoble dessein. Et les élections de 1921 mirent fin à son rêve mensonger de dilapider ce qui nous restait de ressources. Alors, comme aujourd'hui, il se présentait sous l'étiquette protectionniste, c'est-à-dire, sous l'étiquette de gros intérêts dont le parti conservateur, depuis un temps immémorial, s'est constitué l'obéissant exécuteur des hautes œuvres.

La haute protection est voulue aujourd'hui surtout par un ramassis d'aventuriers du commerce et de l'industrie, tous soutenus par des banquiers liés par leurs créances et par des associations omnipotentes. Ces gens ont été engraisés par des contrats de guerre, et, le jour de l'armistice, alors qu'une dizaine de millions de jeunes gens pourrissaient sous leurs croix de bois, en France et en Belgique, ils soupiraient : "Quel dommage que ça finisse !" Pendant quatre ans, ils avaient pris la devise de la mère de Bonaparte : "Pourvu que ça dure !" En

Jean-Charles HARVEY

LES "BIG FIVE" EN SÉANCE —



Mémorable conférence où se décide l'avenir du Canada.

Billet de la semaine

À STE-FLAVIE

Ceux qui chaque année vont passer la belle saison dans le bas du fleuve apprendront avec stupéfaction qu'à Sainte-Flavie, comté de Matane, il est défendu, par les membres du Conseil, non seulement de se baigner dans le Saint-Laurent mais de s'y laver les pieds.

Eh ! quoi, les gens se lavent-ils là-bas ? Oui, sans aucun doute, mais dans les maisons, à l'abri des regards susceptibles de se scandaliser devant une jambe bien tournée ou en face d'une musculature parfaitement réussie.

J'ai constaté, moi-même, sur les lieux, l'authenticité de ce que je vous raconte. Un bon cultivateur que j'ai questionné au sujet de cette défense m'a répondu que celle-ci avait pour but de prévenir les "abus". Quels abus, il n'en savait rien.

Vous allez me dire que les gens de Montréal et d'ailleurs qui ont l'habitude d'aller passer l'été à Sainte-Flavie pour prendre des bains d'eau salée sont joliment partagés, obligés de contempler la mer de loin sans avoir l'autorisation d'y toucher... au nom de la morale.

Il leur reste une alternative, celle de passer outre à la défense et de se faire poursuivre, de se faire traîner devant les tribunaux pour s'être mis les orteils à l'eau. Cette alternative est celle, il me semble, que tous les gens honnêtes et tant soit peu soucieux de l'hygiène devraient choisir. Je me suis laissé dire que le Conseil Municipal de cette paroisse a en mains une centaine de noms de "criminels" qui n'ont pas voulu passer l'été sans aller faire un petit plongeon dans le fleuve.

Cela ne surprendra personne. Ce qui étonne plutôt c'est que le Conseil Municipal n'ait pas encore été poursuivi pour avoir mis dans ses statuts un règlement aussi ridicule. Nous n'ignorons pas, cependant, que les éminents légistes qui ont rédigé cette loi n'ont pas été inspirés par un jugement sain.

"Il faut prévenir les abus". Mais, des abus, il y en aura toujours comme il y aura éternellement, même de l'autre côté, de bonnes et de méchantes gens. C'est avec des règlements drastiques comme celui que le Conseil Municipal de Sainte-Flavie a adopté qu'on révolte la conscience des gens honnêtes et qu'on provoque les abus.

Les cent délinquants dont les conseillers ont pris les noms, l'été dernier, sont-ils traduits en justice ? Nous formons le vœu qu'ils le soient pour qu'éclate la sottise de certains règlements. A tout événement, étant donné que

À DROITE ET À GAUCHE

Mais où sont les Big Five d'autant ? Leur ardeur est-elle tombée depuis qu'ils se sentent sans tête ?

Patenaude est un charmant garçon, mais dans toute sa carrière, il a suivi cette devise : "P'tête ben qu'on, p'tête ben qu'on."

Un curieux de commandant qui dit à ses officiers : "Faites ceci, faites cela, mais 'p'tête ben' que vous feriez aussi bien de ne pas le faire."

Voilà pourquoi les Lockwell, les Dobell, les Dion et autres "bigues" (traduction de "big") sont aujourd'hui dans une attitude de "P'tête ben qu'on, p'tête ben qu'on."

Ah ! des morts, autrement dit Adhémar Gagnon, M.A., va actuellement de maison en maison dans le comté de l'Islet. Imaginez à les gens sont contents de recevoir cette belle visite ! "Bonjour Adhémar, lui dit-on en entrant. Ça fait longtemps qu'on t'a pas vu." Et Adhémar de répondre dans son sursouris : "Attendez après les élections et vous ne me reverrez plus de sitôt !"

M. Meighen a fait, ces jours-ci, un discours de pitre en réponse aux déclarations de M. King. Il a reproché au gouvernement libéral d'avoir avancé \$200,000,000 en quatre ans aux chemins de fer de l'Etat. Or, tous les Canadiens savent que le gouvernement Meighen, en trois ans seulement, leur a avancé \$255,000,000. Cet individu a donc un front considérable.

En outre, on sait que les chemins de fer, dans leur exploitation, ne produisaient que des déficits. Sous King, ils ne produisaient que des surplus. Qui des deux est le plus en droit de moriger l'autre ?

M. Meighen ne manifeste pas une once de sérieux dans ses discours. Il ment à gauche que veut-tu.

Le "Droit", autrefois sympathique à Armand, a aujourd'hui la franchise de critiquer ses excès de langage. C'est que, au "Droit", il y a de la sincérité et que chez Lavergne il n'y a plus qu'inconscience.

Tout le monde a pouffé de rire quand Armand a déclaré que Meighen allait faire la conscription de la langue française chez les Anglo-Canadiens.

Pour répondre aux arguments qui le réduisent à quia, le directeur du "Matin" n'a que deux mots : "M...fon" et "Cambonne !" Le public admire cette manière élégante de discuter.

Mais où sont les Bigues Five d'autant ?

L.-J. Gauthier a fait connaître aux citoyens de la Rivière-du-Loup les traits que devait avoir Judas quand il baisa le Maître.

Suite à la page 4

les bains à l'eau salée produisent sur la constipation un effet salutaire et sont de nature à maintenir le corps en bonne santé, nous croyons qu'il y a plus de mal à respecter qu'à enfreindre le règlement des pères conscripts de Sainte-Flavie.

CRISPIN.

ZIGZAGS AUTOUR DE LEURS CANDIDATS

L'Honorable L.-G. Belley, ex-ministre

Ce soir-là, vraiment, la mayonnaise paraissait lourde et le homard victorieux ! Réussirais-je à le digérer avant que sonne à l'Hôtel-de-Ville le fatal coup de milieu annonciateur du sommeil définitif ?

Ou bien, devais-je plutôt, à la honte de Kerhulu, m'étendre horizontalement avec un pareil dîner sur l'estomac — quitte à éprouver quelques heures plus tard les affres de quelques catastrophes mondiales comme le tremblement de terre du Japon ou le recommencement de la Grande Guerre ?

Je connais bien l'efficacité de mes fonctions digestives mais il me semblait que j'avais ce soir-là outrepassé leurs capacités, et j'éprouvais de graves appréhensions pour la pérenité de mon sommeil.

Enfin, quand les lumières s'éteignirent et que vint l'heure...

"Où toujours par les rues la chatte rôde et pleure"

J'allai me coucher avec mes appréhensions et mon homard.

L'EFFROI.—Je ne sais plus guère comment la chose commença. Un assassin poursuivi par des gendarmes, la citadelle de Québec démenagée à la Basse-Ville, le Kaiser précipité du haut d'une tour de trois cents pieds dans un immense réservoir de fonte en fusion qui se jaillissait sur les spectateurs ; le Canada envahi par les chinois du général Chiang You ; le colonel Meighen ordonnant la conscription militaire au milieu de la lutte électorale ; cinq jeunes gens fusillés sur le marché St-Roch ; l'honorable L.-G. Belley ensevelissant à Péribonka le corps sanglant de Louis Hémon (pour lui apprendre à "vivre" chrétiennement sans doute)... cet épouvantable cauchemar, rempli de choses atroces et de visions effrayantes ne cessa qu'aux petites heures du matin.

A cinq heures, je pus enfin dormir quelque peu, mais avec un dernier rêve terrible, flottant encore sur mes méninges : L'Honorable Arthur Meighen avait décidé d'incendier Québec et avait chargé Maître L.-G. Belley du rôle de Figelin : porter aux quatre coins de la ville les brandons enflammés.

Enfin, tout s'apaisa. Le crustacé avait enfin triomphé du dernier flot de résistances et s'acheminait vers le colon. Je dormis une bonne heure, puis je m'éveillai lentement, cherchant à réaliser, à palper quelques parties tangibles de mon affreux rêve. J'étendis mon bras, j'allongai ma main pour saisir encore quelque ombre fugitive, puis je finis par m'éveiller tout à fait quand un matinal vendeur de journaux annonça bruyamment, deux nouvelles, mirobolantes : la future victoire de Meighen et la nomination de l'honorable L.-G. Belley au poste de Juge-en-Chef de la Cour Suprême du Canada !

Je bondis hors de mon lit avec un sur-saut de surprise ! Voilà une admirable nomination, me suis-je écrié, voilà des fonctions qui conviennent absolument à Maître L.-G. Belley, une des lumières du Canada. Peu de fonctions conviennent aussi bien à son vaste savoir, à la superbe dignité de son caractère, et au bel équilibre de son tempérament. Par nature c'est un être essentiellement doux et pacifique. A Chicoutimi, où il a vécu près de trente ans, il a laissé la réputation d'un homme sage et modéré et d'un juriste impartial. C'est un philosophe bienveillant que tout le monde aime. Il déteste les procédures et abhorre la chicane. Ah, sans doute, autrefois, si ses parents comprenant mieux l'essence de son âme et mieux inspirés sur ses futures études possibles, l'avaient dirigé vers les études religieuses, il brillerait maintenant au premier rang de l'épiscopat canadien par la noblesse de ses pensées, par la suavité de son caractère et par l'étendue de son érudition. Mais que voulez-vous ? étant un avocat de profession et trop vieux pour en sortir ; ne pou-

vant attendre à la noblesse sainte d'un saint François de Sales, c'est déjà bien beau d'arriver parmi les enfants du siècle à la hauteur désintéressée d'un Lamignon ou d'un Malherbes, après avoir vécu toute sa vie avec la parfaite modestie du bienheureux Saint-Yves !!!

Je disais que peu de fonctions lui convenaient autant que le poste le plus élevé de la magistrature canadienne. Cependant, je m'explique et je fais ici quelques réserves. A Genève, au Congrès de la Paix, il aurait également brillé au premier rang, d'abord parce que c'est un être qui n'aime pas la chicane, ensuite parce qu'il a un beau physique, avec quelque chose de sacerdotal dans la démarche. C'est sans doute aussi pour ses belles manières onctueuses qu'il fut et demeurera toujours l'ami intime de son évêque à Chicoutimi.

D'ailleurs, en général, quand l'homme approche de la soixantaine, il se produit toujours chez lui en même temps qu'une certaine détente nerveuse, une espèce d'épaississement physique et mental qui, joint à la force naturelle d'inertie, adoucit les angles trop aigus du caractère, et dispose à remplir sans tracasseries les plus importants devoirs. Ainsi de Maître L.-G. Belley, futur juge-en-chef de la Cour Suprême.

Un autre éminent emploi que Maître L.-G. Belley eût pu remplir avec éclat, c'est celui de Commissaire Canadien à Paris ou professeur d'Histoire à la Sorbonne comme Monsieur Montpetit. Ces deux fonctions exigent l'une et l'autre une grande culture, une vaste érudition et un goût parfait de la littérature française, ainsi que certaines aptitudes à comprendre les Beaux-Arts. Monsieur Belley est largement pourvu de tout cela. Ses connaissances en Economie Politique sont immenses et son savoir embrasse l'inventaire total de toutes les lois pratiques et de tous les systèmes de gouverner qui existent depuis que le monde est monde... c'est-à-dire depuis très longtemps. — Fustel de Coulanges avait remonté jusqu'à la Cité Antique pour étudier en détail les institutions politiques de la Grèce et de Rome, mais Maître Belley est allé beaucoup plus loin avec une vision bien plus nette des choses essentielles : il a même découvert comment les indigènes de Formose et les Philippines, au temps de Confucius, payaient leurs taxes à tant par tête... "tant par tête", cela veut dire la tête coupée, celle qu'ils coupaient sur d'autres indigènes, probablement rivaux en influence politique !

J'ai dit que sa science politique était saine, sa science littéraire ne l'est pas moins et remarquez surtout que son goût littéraire est exquis. Ici, au Canada, il fut un des premiers à s'apercevoir de la valeur du livre de Louis Hémon. — Marie Chapdelaine lui parut tout de suite comme un chef-d'œuvre étonnant, décrivant cette région qu'il connaissait si bien ; il annonça donc ce beau livre fait avec amour par un jeune écrivain dont la technique était parfaite. Maître Belley fut de plus en plus charmé par la fraîcheur de cette idylle et entreprit aussitôt de convaincre les grands écrivains de France de ce miracle de Paul et Virginie, de Joelynn et de Mireille renouvelé sur les bords de la Péribonka. Monseigneur Baudrillard, René Bazin, René Doumic, Gabriel Hanotaux, Raymond Poincaré, Alexandre Millerand, Charles Le Goffic, Léon Daudet et une centaine d'autres écrivains célèbres ne restèrent pas sourds à ses appels, et firent même chorus à ses démonstrations si intelligentes ! Ils recoururent tous dans ce jeune auteur, mort à trente ans, une âme charmante et une sensibilité dont toutes les nuances étaient justes, absolument comme si Louis Hémon eût été un frère jumeau d'Enguène Fromentin ou de George Eliot.

Pendant ce temps, Maître L.-G. Belley

Suite à la page 4

LE DISCOURS-MANIFESTE DE L'HONNORABLE M. LING

Suite de la page 4

fonctions, que les raisons de parti n'y ont jamais eu le pas sur celles d'intérêt national et qu'elles ne l'auront pas davantage dans la solution d'une question aussi importante que celle-ci. Certes, le parti a son importance, mais il faut se rappeler que le parti n'est qu'un instrument, non une fin, de gouvernement. Chacun d'eux est essentiel à l'autre : Sans parti, et même sans un parti fort, on n'aura guère de bon gouvernement. La fin du gouvernement du peuple. Le parti est l'instrument pour atteindre cette fin, le moyen d'unir dans un commun effort les hommes et les femmes qui envisagent sous un même jour les problèmes d'administration, l'instrument servant à réaliser la politique qu'on veut faire prévaloir. La meilleure stratégie, pour un parti, consiste à viser toujours ce qui, à la longue, résultera dans le plus grand bien du pays.

Ceci m'a amené à la situation à laquelle le gouvernement doit présentement faire face. En tant que gouvernement, nous pouvons tenir jusqu'en 1927 si, cela nous fait plaisir. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas le moindre doute que nous serons capables de nous assurer un appui au moins égal à celui que nous avons eu en Chambre par une autre session, mais serons-nous en mesure de faire davantage ? C'est la question que j'ai posée à chacun de mes collègues du cabinet et à bon nombre de députés. C'est la question que je vous pose, à vous qui m'avez fait l'honneur de me choisir pour être votre représentant à la Chambre. C'est la question que je pose à l'électorat de ce pays. Est-ce assez qu'en tant que gouvernement nous continuions en fonctions, retrions nos indémnités parlementaires et nos émoluments ministériels, et que nous jouissions des autres avantages de notre charge, alors que de grandes questions matrimoniales demandent une solution pressante que nous ne pouvons leur donner d'une manière satisfaisante par suite de l'insuffisance de notre majorité au parlement ?

IL FAUT EVITER TOUTE STAGNATION

Je veux être absolument franc avec vous et avec le peuple du Canada tout entier. Après quatre années d'expériences administratives sans majorité visible à la Chambre des Communes, avec un Sénat politiquement hostile, et une opposition qui contrecarre toutes les mesures importantes pour la seule raison que le gouvernement ne prend pas position dans un extrême ou dans l'autre ou qu'il ne va pas à la fois dans des directions diamétralement opposées, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'est pas dans l'intérêt national de remettre à plus tard le jour où l'on pourra régler d'une manière raisonnable et satisfaisante les questions dont la solution est urgente. Laissez-moi vous donner quelques-unes des raisons qui illustrent d'une façon patente cette conclusion.

OBSTRUCTION DE L'OPPOSITION

En premier lieu, tenir une autre session serait pour le pays une affaire dispendieuse. S'il y avait une autre session, avec le parlement actuel, elle prolongerait d'une manière indue. Nous en avons eu un avant-gout cette année. Nous avons commencé nos travaux en février. Nonobstant le fait que tout était prêt et que jamais la Chambre n'eût à attendre pour quoi que ce soit, nous fûmes maintenus en session jusqu'au commencement de juillet. On passa six jours environ à discuter l'adresse en réponse au discours du Trône, bien qu'il n'eût été proposé aucun amendement soit par l'opposition officielle, soit par les Progressistes. On passa une quinzaine de jours ou plus à discuter une résolution servant de préambule à la présentation d'un projet de loi devant traiter des taux de fret océaniques. Bien qu'au moment où la résolution fut placée devant la Chambre, celle-ci fut informée de l'intention du gouvernement de soumettre le projet de loi en question à un select comité composé des représentants des trois partis, on employa quarante jours et quarante nuits—ce qui rappelle les temps de Noé et les jours du déluge—à discuter le budget, et ce fut le plus long débat sur le budget dont fassent mention les annales parlementaires du Canada. Et de quoi s'agissait-il ?

Le gouvernement, s'inspirant de motifs bons et valables, n'a pas cru bon de modifier le tarif douanier cette année. Nous avons pensé qu'il valait mieux laisser constater au pays que les modifications apportées il y a un an, et dont on nous avait dit qu'elles seraient la ruine de l'industrie, produisaient en fait un effet contraire et qu'elles ne faisaient que frayer la voie à l'amélioration des affaires dont nous sommes dès maintenant les témoins réjouis.

LES EXTREMISTES

M. Meighen et ses amis nous ont dit à satiété que nous aurions dû hausser les droits d'importations ; M. Forke et les siens nous ont répété que nous aurions dû les abaisser, et, bien que diamétralement opposés dans leurs conceptions, les uns et les autres se sont unis pour nous reprocher de n'avoir pas été à droite et à gauche en même temps.

Les progressistes ne nous ont pas tous fait la guerre. Notre majorité, dans le premier vote pour constituer la commission des voies et moyens, fut de 37. A la deuxième lecture des résolutions budgétaires, sur une motion de M. Evans, elle fut de 73, et lorsque M. Meighen s'amena avec son fameux programme douanier sous la forme d'un amendement à la motion de constituer la Chambre en comité des subsides, nous l'emportâmes à une majorité de 119.

Plus d'un motif inspirait l'opposition qui nous était faite. Naturellement, l'un des objets en vue était d'embarrasser le gouvernement, mais Conservateurs et Progressistes nourrissaient également la pensée que la session pourrait être la dernière du parlement actuel, et qu'il était dès lors expédient pour chaque député de faire un discours visant par-dessus tout ses propres électeurs. M. Meighen était résolu à nous empêcher d'aller au peuple en juin ou au commencement de l'été. On fit donc de l'obstruction. C'était fatal dans une session qu'on savait devoir

être la dernière. J'émettais l'avis que, si le gouvernement n'avait pas eu recours au règlement de clôture, le Parlement aurait siégé de janvier à septembre ; qu'aucun des projets du gouvernement n'aurait trouvé grâce ; qu'un crédit n'aurait été voté, et pourquoi ? Tout simplement pour créer dans le public l'impression que le gouvernement, d'une façon ou de l'autre, était en faute. Je le répète, cela aurait coûté cher, cher en dollars pour dire le moins. Je ne crois pas que le pays veuille encourir d'inutiles dépenses de ce chef. Je crois que le pays veut qu'un administrateur ses affaires avec économie et diligence. Quand un gouvernement a l'appui d'une forte majorité, je ne vois nulle raison de rendre interminables les sessions du parlement. Quand une majorité raisonnable fait défaut, il y a lieu de s'attendre à une perte de temps et aux dépenses inutiles.

LE TORT QUE FONT AU PAYS LES DETRACTEURS

Ceci m'amène à un motif plus grave. Le coût actuel d'une session prolongée estimée en piastres et en centus est le plus petit item. C'est un compte que les contribuables peuvent payer et dont on peut se débarrasser. Ça peut accroître leurs impôts mais cela ne fait pas inégalement de tort sous d'autres rapports. Ce à quoi je fais allusion est bien plus sérieux, à des conséquences bien plus graves. Je veux parler non pas de la longueur du temps employé à parler, mais de ce qui est dit, et de l'effet néfaste que cela a non seulement dans toute l'étendue du pays et dans tous les sens, mais aussi dans d'autres pays, lorsque ces paroles sont des paroles de dénigrement. Mon opinion en l'espèce est que l'on ne peut faire trop attention lorsqu'il y va de quelque chose de ce genre.

De tous les facteurs qui ont contribué à diminuer la confiance en notre pays, à retarder ses progrès, à décourager ses citoyens, à provoquer un sentiment de dépression continue, à éloigner les gens du Canada, à faire émigrer familles et individus aux Etats-Unis plutôt que de les faire venir ou rester au Canada, aucun n'a en tant de poids ou de puissance, que les déclarations injustifiables et osées de M. Meighen, et qu'il a répétées avec insistance, sans autre but que celui de semer une propagande politique contre le gouvernement. Ce dont M. Meighen ne paraît pas se soucier, ce dont ses partisans ne semblent pas se soucier ou qu'ils ne voient pas est qu'une propagande de ce genre faite dans le but de nuire au gouvernement contribue en fait à ruiner le pays ; ce qui, pour des fins politiques de parti, est fait dans le but de décevoir les électeurs relativement à ce qu'a accompli le gouvernement en fonctions, déçoit des milliers de personnes au pays relativement aux conditions actuelles et aux perspectives futures du Canada, et trompe d'innombrables individus à l'étranger parmi ceux qui songent à faire de leur travail ou de leurs ressources pécuniaires ou des deux un placement au Canada, mais qui naturellement hésitent à venir au Canada lorsque le chef de l'un des partis politiques leur a dit qu'au Canada tout tombe en ruines, tandis que de l'autre côté de la frontière, aux Etats-Unis, tout est florissant comme un champ de roses.

Les Américains, quelles que soient leurs divergences politiques, ne se battent pas de cette façon. Les Anglais non plus. Ils contestent les mérites de telle ou telle politique, mais ne rabaisent pas leur pays au bénéfice d'un autre à seule fin d'en faire profiter leur parti.

M. MEIGHEN SAVAIT QUE C'ETAIT FAUX

Qu'est-ce qui, par exemple, pourrait bien être moins vrai, plus malaisé à tous points de vue, plus propre à causer au Canada un tort irréparable que la déclaration de M. Meighen, l'été dernier, répétée depuis à loisir par lui-même, que plus de deux mille usines avaient fermé leurs portes, en donnant à entendre que c'était le résultat des modifications apportées au tarif douanier quelques mois auparavant. Cette déclaration, M. Meighen la savait contraire à la vérité au moment même où il la faisait ; il ne put l'étayer sur des preuves à la Chambre ; les preuves elles-mêmes qu'il tenta d'apporter à l'appui de ses dires ne servirent qu'à mettre au jour les subterfuges dont il use pour nous tromper. Et cependant, cette déclaration, je le dis hautement, a induit des milliers d'hommes et de femmes au Canada à redouter la situation régnant au pays, et, confrontée avec d'autres déclarations également mensongères touchant la situation peinte en rose aux Etats-Unis, en a fait émigrer plusieurs avec leurs familles. En même temps, elle a peut-être induit un plus grand nombre encore d'immigrants désirables à rester chez eux, ou à se diriger vers le sud.

Les neuf-dixièmes de ce qu'on a dit au sujet de l'émigration canadienne aux Etats-Unis sont également faux et erronés. Mais s'imaginer-t-on que cela n'a pas causé à notre pays un mal certain, au bénéfice correspondant de nos puissants voisins du sud ? Je puis pardonner à M. Meighen d'être pessimiste—c'est probablement inséparable de sa personnalité sarcastique—mais je ne puis lui pardonner d'avoir délibérément ni au Canada en dénaturant, pour le plus grand dam du pays, à l'intérieur et à l'étranger, la véritable situation ici.

LE PAYS NE DEMANDE PAS D'ELECTION

On me dit que le pays ne demande pas d'élection générale à l'heure actuelle—ce qui, je le crois, est vrai—et c'est là la meilleure preuve que le gouvernement jouit de plus en plus de la confiance du peuple. On me dit aussi que le monde des affaires, heureux de la reprise que l'on constate, redoute de voir cette amélioration compromise par la grande commotion électorale. C'est vrai aussi, je le crois, et c'est une preuve de plus que les affaires vont mieux.

D'un autre côté, une élection générale doit avoir lieu un jour ou l'autre d'ici un an et demi, et la question que je me suis posée, et que j'ai posée à d'autres, est celle-ci : Vaut-il mieux pour le pays et pour ses affaires une élection immédiate dont on aura bientôt fini

on la continuation de l'incertitude une année ou davantage encore, avec le genre de détraction qu'il nous a fallu subir si longtemps et qui a déjà causé au pays un tort irréparable ? Pour répondre à cette question j'ai cherché à faire abstraction de toute considération ne se rapportant qu'aux partis ou aux personnes, et à n'avoir en vue que le pays, ses intérêts actuels et futurs.

La Providence nous a donné une abondante récolte dans tout le Dominion. On nous dit que le blé seul va excéder le chiffre de 375 millions de boisseaux. Donc, en ne tenant compte que du blé et en l'estimant à un dollar le boisseau, voilà \$375,000,000 extraits du sol par le capital et le travail. Si l'on tient compte des possibilités de crédit, cette somme représente le quintuple en transactions commerciales. C'est un trafic accru pour nos voies ferrées, une plus grande demande pour les produits de nos usines et pour toutes sortes de marchandises, plus de travail, plus d'occasions avantageuses sous mille et un rapports.

L'HEURE N'EST PAS AU PIETINEMENT

Quelques suffisantes que soient ces raisons pour ne pas entreprendre une autre session avant d'en avoir appelé au peuple, il existe d'autres considérations plus puissantes encore. J'en arrive maintenant aux problèmes nationaux dont la solution s'impose, et qui ne sauraient être résolus par un parlement constitué comme celui dont l'élection remonte à 1921, ou par un gouvernement n'ayant pas l'appui d'une majorité substantielle à la Chambre. Permettez-moi, à ce sujet, de rappeler ce que j'ai déjà dit tout à l'heure. Nous pouvons rester en fonctions en tant que gouvernement. Nous pourrions, je le crois, élaborer le programme de la prochaine session de manière à recevoir de la Chambre le même appui que durant les quatre années dernières. Mais il est douteux que nous puissions faire davantage. Je doute qu'à la veille d'une élection générale, nous puissions présenter au Parlement un grand projet de loi réformateur sans voir nos intentions complètement dénuaturées et le projet lui-même saboté. Au mieux, il nous faudrait marquer le pas. Or, l'heure n'est pas au piétinement sur place. La situation du pays exige qu'on aille de l'avant.

LES GRANDS PROBLEMES NATIONAUX

Quels sont ces problèmes nationaux, ou quelques-uns d'entre eux, dont la solution s'impose ?

Il y a tout d'abord celui de la taxation. La réduction des impôts est à la base de tout le reste. Comment réduire les taxes imposées par le gouvernement fédéral ? J'estime que, tout nécessaire que soit une diminution des impôts, celle-ci ne saurait s'opérer à même l'équilibre de notre budget, ou en accroissant le chiffre de la dette publique. Nous ne devons pas seulement attacher les deux bouts ; il nous faut faire plus. Il nous faut réduire l'impôt, mettre fin aux déficits et diminuer la dette. Le gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir, a commencé la réalisation de ces trois objets.

LA DETTE A ETE DIMINUEE

Par suite du soin que nous avons apporté à l'administration des finances publiques, nous avons pu, en trois ans de gestion, réduire la dette de six millions, ce qui contraste fort avec les 174 millions dont elle s'est fait augmenter les deux années précédentes—celles du régime Meighen. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la réduction des dépenses, à une diminution dans le nombre des fonctionnaires et à d'autres économies effectuées dans les services publics. Cette diminution de la dette publique a été accompagnée d'un dégrèvement parallèle des contribuables. Dans la dernière année fiscale, l'industrie a été dégrévée de \$48,000,000 d'impôts par suite de la réduction des droits de douane et de la suppression de l'impôt de vente sur les instruments de production—machines agricoles et autres—réalisées dans notre budget de 1923-1924.

LES IMPOTS A REDUIRE

Mais la réduction déjà opérée suffit-elle ? Notre budget sur le revenu est encore, à quel-ques égards, supérieur à celui des Etats-Unis. L'impôt de vente pèse encore sur le monde des affaires et les consommateurs en général. Tout en cherchant à réduire la dette publique il nous faut chercher aussi à diminuer encore l'impôt sur le revenu et l'impôt de vente. Comment y arriver ? En partie par la réalisation de nouvelles économies dans l'administration. Il nous faut persévérer

dans notre politique de compression budgétaire. L'économie et la compression ont toutefois leurs limites. Il faut les compléter par d'importantes initiatives d'une autre nature.

LES QUATRE AFFAIRES PRESSANTES

Cela m'amène à considérer trois problèmes saillants de notre économie nationale : Le problème du transport, celui de l'immigration et celui de l'impôt, auxquels peut s'en ajouter un quatrième, à savoir : la constitution et les pouvoirs du Sénat. Je ne vois nulle solution au problème fiscal, nul moyen de diminuer sensiblement la dette publique, l'impôt sur le revenu et l'impôt de vente ou autres, si on ne résout d'une façon satisfaisante ces quatre problèmes virtuellement insolubles si on les aborde séparément. Puis-je ajouter, de plus, qu'à mon avis ces problèmes sont pressants ? Or, je ne crois pas qu'aucun d'eux puisse recevoir une solution satisfaisante à la dernière session d'un parlement. Ils peuvent être abordés avec succès par une Chambre fraîchement issue du suffrage populaire et ayant reçu du peuple le mandat d'exécuter sa volonté.

J'ajoute, pour l'instant, que je ne crois pas qu'aucun des quatre problèmes mentionnés puisse être abordé efficacement par un gouvernement qui n'aurait pas l'appui d'une majorité substantielle à la Chambre. Le gouvernement par les factious ou les minorités peut être inévitable dans certaines phases transitoires de notre histoire politique, mais ni l'un ni l'autre n'opéreront de grandes réformes. Ce n'est pas non plus de ces gouvernements que le Canada a besoin aujourd'hui. Tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, l'électorat a montré tout récemment qu'il en avait assez de l'un et de l'autre ; qu'aux yeux de chacun la situation requiert un parti national, représentant toutes les parties du pays, suffisamment fort dans la députation qu'il envoie au parlement pour assurer la réalisation par le gouvernement de la politique qui est la sienne.

LE C. N. R.

C'est l'un des principes fondamentaux du parti libéral de faire en sorte que la direction et l'administration du réseau de l'Etat soient soustraites complètement à l'ingérence politique. Cette politique a été suivie scrupuleusement. C'est celle du gouvernement actuel. Il est clair, dès lors, que si le gouvernement peut être tenu responsable de sa décision première touchant l'ingérence ou la non-ingérence politique, il ne peut plus l'être, si ce n'est indirectement, du bilan de notre réseau national à un moment donné. Cela ne veut pas dire, cependant, que le pays où circule un chemin de fer nationalisé doive rester indifférent au bilan de ce dernier. En fait, ce bilan intéresse le public au même titre que tous ceux qui figurent au grand livre de la nation.

DEFICITS CONVERTIS EN EXCEDENTS

L'administration actuelle du C.N.R. a réalisé de notables améliorations. Comme c'est le cas pour les autres services publics, les déficits d'exploitation se sont changés en surplus. Voici les chiffres :

En 1920, déficit de \$34,532,701 ; en 1921, déficit de \$11,548,577. Pour les deux autres années réimées un déficit total de \$46,076,278.

En 1922, surplus de \$2,886,711 ; en 1923, surplus de \$20,430,649 ; en 1924, surplus de \$17,244,255. Pour ces trois années, surplus total de \$40,551,612.

Je sais de la meilleure source que, si quelque chose de tout à fait imprévu n'arrive, le surplus d'exploitation du C.N.R., cette année, dépassera ceux des années passées. Le problème des chemins de fer est, à mon sens, le plus important de ceux dont la solution s'impose dans le plus bref délai. Est-il possible de réduire l'impôt tant qu'on n'aura pas eu raison des déficits du réseau de l'Etat ? Le C.P.R. et le C.N.R. peuvent-ils réduire leurs tarifs tant que l'un se verra aux prises avec des recettes diminuées et l'autre avec des déficits ? Nos deux grands réseaux peuvent-ils prospérer tant qu'on n'aura pas restitué la concurrence acharnée qu'ils se font actuellement ?

LE DILEMME

Il paraît y avoir deux solutions possibles au problème des chemins de fer : (1) L'amalgamation du C.P.R. et du C.N.R. en vertu d'un plan équitable, protégeant raisonnablement les propriétaires de l'un et l'autre réseau ; (2) Le maintien des deux réseaux comme entités distinctes, mais avec l'exer-

Suite à la page 3

NOUVEAUX TAUX DE TRANSPORT SUR LA RIVE SUD

Le public a la plus belle occasion de voyager à un prix qui équivaut au prix du gros, en achetant des Passes Hebdomadaires.

TRANSPORT A MOINS DE 5cts

LEVIS TRAMWAYS CO

Téléphones : 2-8064 2-8065

Résidence privée : 2-8066

A. DESLAURIERS Ltée

Entrepreneurs-Menusiers et Contracteurs Généraux

Spécialité dans les bois durs : tels que noyer noir, acajou, chêne, châtaignier, gommier, bois jaune, etc., ainsi que les panneaux plaqués.

68 rue Lalemant, Québec.

GIN
Canadian Melchers
Croix D'Or

Fabrique à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS :
Gros 42 onces - Prix \$3.80
Moyens 26 " - " 2.55
Petits 10 " - " 1.10

The Melchers Gin and Spirits Distillery Co., Limited - Montreal
DISTILLERIE A BERTHIERVILLE

Quebec Apartments,
Limited
Actions Privilégiées
7% Cumulatif
Avec boni de 35% en actions ordinaires

La Compagnie a été constituée et sera administrée par un groupe d'hommes d'affaires influents et en vue de Québec.

Elle exploitera le Château St-Louis, grande maison à appartements modernes, en voie de construction en un des plus beaux sites de la Ville.

La situation du logement à Québec et l'expérience heureuse d'entreprises similaires assurent l'occupation permanente des appartements.

Les estimés établissent des bénéfices nets couvrant près de deux fois le service du dividende sur ces actions privilégiées.

Tous renseignements sur demande

ERNEST SAVARD
Limitée
BANQUIERS ET COURTIERS

MONTREAL 171, rue Saint-Jacques
QUEBEC 71, rue Saint-Pierre
Tél. 2-6486

Téléphone : 2-7865

T. E. ROUSSEAU Ltée
INGENIEURS

Entrepreneurs Généraux

48, 2^{ème} Avenue, - LIMOILOU.

POUR VOS IMPRESSIONS Adressez-vous à
La Cie de Publication de Lévis
39, RUE SAINT-LOUIS, LEVIS

LE DISCOURS-MANIFESTE DE L'HON. M. KING

Suite de la page 2

cice accepté de plein gré ou de force d'un contrôle suffisant sur l'un et l'autre pour supprimer le gaspillage.

Parmi ceux qui préconisent l'amalgame, les tenants de l'exploitation ferroviaire par les particuliers voudraient fonder le C. N. R. dans le C. P. R. Par contre, les tenants de la nationalisation fonderaient le C. P. R. dans le C. N. R. De part et d'autre, le procédé d'absorption est désigné par le mot "amalgame". Dans l'un et l'autre cas le résultat serait la création d'un monopole, et, je me permets de le dire du plus puissant monopole du monde. Cela signifierait le monopole complet de l'industrie du transport ferroviaire au Canada, et la centralisation d'une puissance énorme aux mains de quelques individus.

Pour ma part, je suis inaltérablement opposé à toute espèce de monopole, et surtout à tout monopole ferroviaire ou bancaire, qu'il soit exercé par un gouvernement ou des particuliers. Toutefois, entre les deux extrêmes de la concurrence sans limite d'une part et du monopole complet de l'autre il existe plusieurs moyens termes qui, adés sous l'autorité du parlement, seraient à l'avantage des deux réseaux, et du public en général. Il ne m'appartient pas, à cette heure, d'indiquer d'une façon définitive en quoi devraient consister ces moyens termes. C'est au parlement qu'appartient la décision finale pour tout acte législatif.

J'ai toujours soutenu, comme vous le savez, que la nationalisation recevrait un essai loyal. Telle a été l'attitude du gouvernement actuel vis-à-vis du grand réseau que nous avons trouvé sans organisation, ni direction centrale, quand nous sommes entrés en fonctions en 1921. Nous avons fouillé le continent américain et la Grande-Bretagne pour trouver l'homme qui entreprendrait la tâche de coordonner, consolider et administrer ce tout. Convaincus d'avoir trouvé l'homme qu'il nous fallait, nous passâmes avec sir Henry Thornton un contrat de trois ans en nous engageant à le renouveler s'il s'avérait capable d'administrer le réseau en donnant satisfaction au public. Cette obligation a été remplie, et les services de sir Henry retenus pour un nouveau terme. Je crois qu'on reconnaîtra généralement que nous avons le "right man at the right place", et que le gouvernement a bien agi en maintenant à son poste sir Henry Thornton.

Il appert, toutefois, qu'il faut plus encore pour que la nationalisation reçoive, dans la pleine acception du mot, l'essai loyal. Tant que le réseau ploiera sous les déficits, dus en grande partie aux errements du passé pour lesquels l'administration actuelle ne saurait nullement être tenue responsable, on ne pourra pas parler d'essai loyal. Il est également vrai que tant que les déficits du C.N.R. continueront, il ne pourra être question de réduire les frets d'une façon appréciable, non plus que les impôts.

Il existe un autre aspect du problème ferroviaire qui, je le crois, est aussi important. A certains égards c'est un aspect parallèle. Je veux parler de la position occupée dans le pays par le C.P.R. Bien que propriété particulière le Pacifique est, à mon sens, une affaire canadienne au même titre que le C. N. R. C'est une institution dont chaque canadien a le droit d'être fier. Avec son énorme matériel ferroviaire et sa flotte, il est sans égal dans le monde. C'est une entreprise canadienne qui encercle le globe. Tout tort causé à cette grande entreprise retomberait, je le crains, sur notre crédit national. Le gouvernement actuel estime que, tout en faisant de la nationalisation un essai loyal, il faut donner "fair play" au Pacifique. L'un et l'autre réseau ont été reconnus comme concurrents, mais l'un et l'autre ont aussi été traités par le gouvernement comme deux grandes entreprises nationales méritant la plus complète impartialité de la part de l'Etat.

C'est un secret de polichinelle que la concurrence vigoureuse à lui faite par le C.N.R., jointe à d'autres causes dont ce dernier réseau souffre lui aussi, n'ont pas été sans diminuer les bénéfices du C.P.R. Entre une compagnie dont les pertes peuvent signifier une diminution du dividende payé aux actionnaires et une entreprise d'Etat pouvant chaque année demander au parlement de combler ses déficits à même les fonds publics, la lutte n'est pas égale. Voilà ce que la situation a de cruel pour le Pacifique, situation aggravée encore du fait que le réseau est le plus gros contribuable payant l'impôt au trésor fédéral. Cet état de choses est-il défendable? Peut-il durer longtemps?

J'ai dit, il y a un instant, que je n'avais pas confiance aux monopoles, cela veut dire que je suis partisan d'une saine concurrence. En tant qu'il s'agit de la propriété d'Etat, je crois qu'il n'y a pas de facteur qui a plus contribué ou qui contribue plus à maintenir le chemin de fer national à un haut niveau que le fait même de l'organisation très efficiente du C.P.R., qui est sous la direction et le contrôle d'intérêts particuliers. De même, je crois que le C.P.R. est constamment agrippé dans tout son personnel et sur tout son parcourus par la manière efficiente avec

laquelle on fait fonctionner aujourd'hui le C.N.R. Je crois, ainsi que je l'ai dit, que c'est dans l'intérêt des chemins de fer comme dans celui du public que les deux systèmes continuent à fonctionner comme entités séparées. La compétition vaut mieux que le monopole. Que les réseaux dont nous parlons soient propriété publique ou privée, il ne faut pas oublier que les chemins de fer sont faits pour le peuple et non le peuple pour les chemins de fer.

SUGGESTIONS

Nous avons établi un système de contrôle des taux de chemin de fer. Pourquoi n'établirions-nous pas quelque système pour contrôler le service ferroviaire? Pourquoi n'effectuerions-nous pas une économie considérable en faisant concéder des droits mutuels de circulation d'un chemin de fer à l'autre, par-dessus les voies où le trafic est léger ou pour toute raison spéciale motivant une telle règle, le tout à définir suivant une base de réciprocité équitable? Pourquoi n'y aurait-il pas une gare unique pour desservir les localités où il y en a deux, pourquoi une voie ferrée ne servirait-elle pas en bien des endroits au lieu de voies parallèles?

Cela ne signifie pas que l'on se passerait des services des employés de l'un ou de l'autre système, cela peut dire qu'il serait possible d'étendre très considérablement les deux systèmes sans qu'il en coûte beaucoup de frais extra, qu'il serait possible de donner à beaucoup de localités un meilleur service qu'elles n'ont actuellement, et à d'autres localités encore un service dont elles ont grandement besoin et dont elles sont présentement totalement dépourvues.

Comment peut-on créer un état de concurrence réglée ou contrôlée est affaire de détail, et les détails regardent le parlement. Qu'on pourra trouver cette solution ne fait aucun doute, une fois que le pays aura dit que l'on doit entreprendre cette tâche par-dessus toute importante.

LES TAUX DE CHEMIN DE FER

Par rapport aux taux et tarifs ferroviaires divers, nous avons inauguré, comme vous savez, lors de la dernière session, une politique d'égalisation des taux, la tâche d'effectuer cette égalisation étant confiée à la Commission des chemins de fer. Un bon début a été fait déjà dans l'exécution de cette tâche.

Ce que je veux rendre clair et répéter pour le moment est ceci: nous n'avons pas de problème dont la solution soit plus urgente que le problème ferroviaire; et, tant qu'il n'est pas solutionné, il n'y a que peu ou pas de chance de réduire notre dette nationale non plus que les taxes sur le revenu et autres, pour ne pas mentionner les taux et tarifs de chemins de fer; je veux dire aussi que dans l'intérêt du C.N.R., du C.P.R. et du public également, sa solution ne doit pas être retardée; et que cette solution ne peut être trouvée et appliquée que par un gouvernement qui a un fort appui au parlement et le mandat du peuple pour agir. Je suis prêt à dire que si on lui donne une telle majorité, le présent gouvernement s'attèlera à cette tâche immédiatement et qu'il présentera sous peu au parlement la législation nécessaire.

LES TAUX OCEANIQUEUX

J'ai dit que le problème ferroviaire n'est qu'une part de la question du transport; il y a le problème du transport par mer aussi bien que par terre, des taux océaniques aussi bien que des taux ferroviaires. Le gouvernement actuel est le seul gouvernement du Canada qui ait eu le courage d'attaquer ce fort important problème.

L'ACCORD PETERSEN

Le gouvernement prit le moyen le plus efficace de soumettre toute la question à l'attention du parlement. Il conclut une entente d'essai avec sir Wm. Petersen, chef d'une grande compagnie de transports maritimes. Il était entendu que cet accord serait étudié par un comité parlementaire composé de représentants de tous les partis en Chambre, et sujet à modifications du consentement des parties. Il fut établi que l'accord n'entrerait en vigueur et ne serait signifié qu'en aucune façon avant d'avoir reçu l'approbation du parlement. J'ai déjà rappelé comment l'opposition reçut ce procédé du gouvernement de rendre le parlement entièrement dans ses secrets. On fit toute l'obstruction possible à la seule idée d'avoir et de déposer un projet de loi et de le référer à un comité parlementaire, et cela malgré l'assurance répétée de la part du gouvernement que toute décision subséquente dépendrait entièrement du rapport que ferait le comité.

Sans doute la mort de sir Wm. Petersen a causé du retard et une certaine modification dans les plans du gouvernement, mais elle n'a pas changé l'intention qu'a le gouvernement de trouver une solution à ce problème, pas plus qu'elle n'a diminué en rien la grandeur de cette affaire, elle-même ou la nécessité de trouver quelque moyen efficace de sauvegarder les intérêts des producteurs et des consommateurs contre les manœuvres et les exactions possibles d'un puissant monopole de transports maritimes qui admet sans prétexte d'accommoder le public qu'il contrôle à la fois les taux et les commodités de transport sur les hautes mers.

On aperçoit déjà de plus en plus la sagesse du gouvernement en cette affaire ainsi que la nécessité qu'il y avait d'agir. Cette politique est son origine dans la tentative que fit le gouvernement pour trouver un moyen de transport à meilleur compte de notre bétail, de nos autres produits et marchandises sur le marché britannique. Pas de monopole ni sur terre ni sur mer, telle est la politique du gouvernement actuel par rapport aux transports. C'est la seule politique capable de tenir ouvertes et libres les grandes voies du commerce et des échanges, et d'assurer aux producteurs et aux consommateurs les marchés domestiques et étrangers dont tous ont également besoin.

L'IMMIGRATION

Combien coûteux sont les problèmes combinés du transport et de l'immigration, cela est apparent après un moment de réflexion. L'un ne peut être résolu comme il faut sans l'autre. Il nous faut une vigoureuse politique d'immigration, une politique qui reconnaîtra l'interrelation et l'indépendance des transports et de l'immigration, une politique qui de plus tiendra compte de la qualité dans la catégorie des immigrants à amener au Canada, en même temps que nos standards et conditions industrielles.

TUBERCULOSE



Pour que chacun puisse dire: "JE N'AI RIEN aux POUMONS"

DANS certaines régions rurales de la province le taux de la mortalité par la tuberculose est aussi élevé sinon plus élevé que dans nos villes. La connaissance pratique de l'hygiène et du génie sanitaire est plus lente à se répandre, voire absolument inconnue en certains endroits. Dans trop de foyers on ferme la porte à ces deux grands médecins qui ont nom Bon Air et Soleil. Les approches de la maison sont trop souvent malsains. On y tolère trop les terrains de culture pour la maladie.

En dépit des difficultés, la campagne d'éducation et de prévention entreprise par le Service provincial d'hygiène gagne du terrain. On constate déjà une réduction en certains endroits de la mortalité infantile.

Pour donner suite à cette campagne, pour rendre la santé contagieuse au lieu de la maladie, les 18 inspecteurs régionaux du service provincial d'hygiène ont fait 2,086 visites en 1922-23 dans diverses municipalités de notre province. Ils ont donné des avis pour l'amélioration des approvisionnements d'eau, des systèmes d'égouts, des puits, des dépendances; ils ont donné des conférences sur l'hygiène personnelle et l'hygiène générale et sur les mesures de prévention employées contre la maladie. Ils ont collaboré à l'organisation de services de santé municipaux, des semaines de santé, des dispensaires antituberculeux et de puériculture. Leur travail a été stimulant.

Ces inspecteurs régionaux du service provincial d'hygiène sont des combattants dans la grande guerre livrée actuellement à la tuberculose et aux autres maladies qui nous ravissent nos enfants. Ils sont les agents de liaison entre les

municipalités et le Service Provincial d'hygiène, les véritables champions de l'hygiène et de la santé, les éducateurs naturels dans l'enseignement de la prévention contre ces deux fléaux redoutables.

Chaque inspecteur est un médecin diplômé, d'une compétence et d'une intégrité reconnue, porteur d'un diplôme spécial d'hygiéniste public et d'une lettre de créance du Service provincial d'hygiène.

Nous sollicitons pour ces inspecteurs de la part de tous les corps municipaux, des dirigeants de tous les établissements industriels ou éducationnels, des maîtres et des maîtresses d'écoles par toute la province, des hommes de profession, des femmes dévouées et des conducteurs de l'opinion, nous sollicitons un accueil courtois et l'appui entier auquel leurs nobles fonctions leur donnent droit de compter.

Quant aux infirmières visiteuses, qu'elles soient douplement bienvenues dans nos foyers. Vous constaterez vous aussi, qu'elles sont les messagères de la santé, de la vie et du bonheur.



pour vous procurer des imprimés sur les moyens de prévenir la tuberculose, et de réduire la mortalité infantile.

Service Provincial d'Hygiène

Autorisé par le Secrétaire de la Province, Québec

Les prophètes du désespoir sont-ils les hommes à mettre en charge de l'administration des affaires du pays? Nous avons pour le moins besoin d'hommes qui ont foi au Canada, d'hommes qui ne déprécient pas simplement les conditions dans lesquelles ils vivent. Le service d'immigration des Etats-Unis tout entier n'a pas autant rié que M. Meighen au gouvernement de la république pour y faire venir des immigrants du Canada et d'Europe. Comme propagandiste d'immigration aux Etats-Unis, M. Meighen s'est surpassé lui-même. Sous ce rapport bien que ce ne fut pas intentionnellement, c'est tout juste s'il n'a pas été un propagandiste de l'annexion.

L'autre grande raison qui éloigne l'immigration du Canada est la forte augmentation du coût du passage océanique. LES TAUX DE PASSAGE OCEANIQUEUX Ces jours derniers, le département de l'immigration et les deux réseaux ferroviaires ont conclu un accord aux termes duquel leurs agences d'outre-mer vont conjuguer davantage leurs efforts, réalisant ainsi cette entente éclairée dont je parlais tout à l'heure. Une autre mesure très importante a consisté dans la nomination d'un ministre de l'immigration qui sera en mesure de consacrer tout son temps à la bonne marche de cet important service public. Comme, chacun le sait, l'hon. M. Robb, en outre de ses fonctions de ministre de l'immigration, a, ces deux années dernières, rempli celles de ministre intérimaire des finances, à cause de la santé déclinée de l'hon. M. Fielding. Après avoir rempli les fonctions de ministre des finances du Canada 19 années en tout, M. Fielding a demandé à être relevé de sa charge.

LA RETRAITE DE M. FIELDING Cet homme d'Etat distingué a exprimé le désir de se retirer de la vie publique, et l'état de sa santé étant ce qu'il est, sa démission a été acceptée. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous dans le pays en disant que jamais ministre de la couronne ne servit le pays avec plus de fidélité, d'intégrité et d'industrielle intelligence, et ne donna l'exemple d'un plus grand désintéressement au service du public que l'hon. M. Fielding. Les membres de tous les partis au Parlement sont heureux de s'unir pour le prier, au moment où il se retire de la vie publique, d'accepter une pension annuelle en reconnaissance des services distingués qu'il a rendus au pays. Ses concitoyens, dans tout le pays, expriment le vœu que cette manifestation de leur gratitude soit son reconfort et sa fierté dans les années qui lui restent à vivre.

Le pays apprendra avec plaisir que l'hon. M. Robb a accepté le portefeuille des finances, et qu'il consacrerait tout son temps à la bonne administration du département qu'il a si bien géré au cours des deux dernières années. Il sera également agréable à tous d'apprendre que M. George-N. Gordon, vice-président de la Chambre, a accepté le portefeuille de l'Immigration et de la Colonisation. Sous son impulsion énergique, on peut s'attendre à des résultats immédiats et importants.

LA POLITIQUE FISCALE

J'en arrive maintenant à la politique fiscale du gouvernement. Celle du parti conservateur, telle qu'exposée par le leader actuel de l'Opposition, est, pour ce qui touche au tarif douanier, une politique de protection universelle. Le parti libéral en tient surtout pour un tarif de revenu. Nous partons du principe que les droits de douane constituent un impôt, et que l'impôt doit peser le moins lourdement possible sur le public. Nous sommes très particulièrement d'opinion que les instruments de production essentiels au développement de nos industries de base et à la production des choses essentielles (A suivre)

Aidez nous à Detruire ces Foyers de Maladie



Evitez les logis encombrés — les chambres noires, fermées, malsaines. Dormez les fenêtres ouvertes. Laissez pénétrer l'air pur et le soleil chez vous.



Soyez bien soigneux au sujet de vos dépendances. Plus il y aura de distance entre votre maison et votre fumier, moins vous aurez de malades et de MORTS chez vous!



Detruisez la maladie en detruisant la malpropreté. Detruisez chez vous et autour de chez vous les foyers où les germes morbides pourraient se multiplier.



Veillez à la pureté de votre eau potable. Que votre puits soit sur un terrain plus élevé que vos cabinets ou dépendances. Le couvercle doit bien fermer afin d'éviter que l'eau de surface y pénètre. Les eaux souterraines doivent s'écouler de votre puits au fumier, et non le contraire.



Consultez votre médecin ou venez au dispensaire gratuit. Ne retardez pas dès que quelque chose vous inquiète. L'argent dépensé pour les soins et la propreté constitue votre meilleur placement.

Rés.: rue du Collège, BEAUPORT

RAOUL CHÈNEVERT

Architecte

de Tanguay & Chênevert

Téléphone: 2-1466

20 1/2, Rue d'Aiguillon, QUEBEC.

L.-J. GAUTHIER MENT AUX ELECTEURS DE RIVIERE-DU-LOUP

Il ne dit pas que la conscription s'est décidée à Londres par une promesse de Borden qui liait le gouvernement canadien sans l'assentiment du parlement. — Une tragique page d'histoire. — Meighen, l'exécuteur des hautes oeuvres. — Une lâche conspiration avec les Etats-Unis.

Le journal de la rue de la Fabrique nous a fourni mardi matin son compte-rendu de l'assemblée conservatrice de dimanche dernier à la Rivière-du-Loup, assemblée au cours de laquelle Maître L.-J. Gauthier aurait fait des déclarations intéressantes au sujet de la conscription militaire de 1917.

Le grand transfuge qui "aime mieux empiéter le peuple que se faire empiéter" (textuel dans un de ses cyniques discours précédents) aurait attribué à l'Etat-Major français les paroles suivantes: "L'effort de Verdun nous a épuisés. Nous ne pouvons plus tenir sans l'appui de l'Amérique. Nous demandons que le Canada vote la conscription pour nous donner son appui moral."

Cette supplique de l'Etat-Major français aurait été, selon Monsieur Gauthier, présentée par Borden lui-même à une assemblée secrète de la Chambre des Communes en 1917.

J'ignore quels ont pu être les sujets débattus à cette assemblée secrète de la Chambre; j'ignore même si elle eut lieu, mais ce que je sais c'est que le fond même de la question est une immense blague et tout à fait ridicule. Vois-tu d'ici le Général Nivelle, alors Commandant-en-Chef de l'Armée Française, supplier Borden à Londres d'établir la conscription canadienne pour sauver la France!!!

Dans cette élite européenne, les choses se font autrement et il faut attribuer à un auditeur canadien bien peu d'intelligence et un formidable estomac pour le croire capable d'avaler un pareil "chien de mer" la queue la première.

Monsieur Gauthier est coutumier de ces affirmations gratuites dont le ridicule crève les yeux; est-ce par désir d'étonner et de se rendre plus intéressant que les autres? Dans l'affirmative, il n'a pas besoin de recourir à la Législation de 1917 pour paraître grotesque, il n'a qu'à continuer à nous parler de la bibliothèque de Sir Wilfrid Laurier et de la salle de danse de l'Honorable Mackenzie King.

Sans doute, Maître L.-J. Gauthier est absolument inconscient de ses bourdes, comme il est inconscient des palinodies et des turpitudes de sa vie publique. Il n'a pas la moindre idée de l'effet que produit sur le public le souvenir de sa carrière passée, ou les exagérations de sa versatile verborosité. Indifférence, inconscience, ou bêtise? Tout cela ensemble, et parfois un peu plus—cela dépend des jours!

Revenant à ce sujet de la conscription, si Monsieur L.-J. Gauthier avait été un homme aussi intelligent qu'instinctif, aussi sérieux que véhément, aussi sincère que verbeux, chose impossible, nous lui aurions dit quelque chose relativement aux "tracts" de la politique anglaise à Londres, en 1917, concernant la participation canadienne à la guerre.

La guerre avait duré exactement trente mois quand le 3 février 1917 l'ambassadeur allemand Bernsdorf reçut son passe-port du gouvernement américain, ce qui signifiait l'entrée des Etats-Unis dans la lutte mondiale. Le deux avril suivant, la guerre était officiellement déclarée par le président Wilson et cette déclaration, approuvée par le congrès et le sénat américains, contenait toutes les provisions nécessaires à l'établissement immédiat de la conscription radicale du peuple des Etats-Unis. C'était pour eux une seconde fois, (la première en 1863) le principe de la "nation armée", et armée dès les premiers jours.

Pendant les soixante jours écoulés depuis le renvoi de l'ambassadeur allemand jusqu'à la déclaration officielle de l'Etat de Guerre, c'est-à-dire à l'établissement de la conscription, l'on avait songé à bien des choses et l'on n'avait pas été sans jeter un coup d'oeil vers la ligne 45ième.

Dans l'interval, Borden était arrivé à Londres où il avait retrouvé Kemp, Perley Beaverbrook (Sir Max Aitken) et quelques chefs militaires canadiens qui tous ensemble, réglèrent alors notre destinée nationale sans nous en parler. En l'absence de Borden, l'administration des affaires canadiennes était largement dévolue à l'honorable M. Meighen, le plus jeune de ses ministres, et l'impérialiste le plus enragé.

L'entrée des Etats-Unis dans la guerre comportait avec l'Empire bri-

tannique des problèmes de coopération immenses, et Sir Robert Borden fut pour sa part, à titre de premier ministre du Canada, soumis, No 10, Downing Street, à de bien troublantes questions, à de bien angoissantes alternatives.

En ce qui concerne le Canada, une question dominait toutes les autres: La Colonial Office sur la pression du gouvernement de Washington insistait sur la conscription canadienne, immédiate et parallèle à la conscription américaine, afin de maintenir la sécurité des communications à la frontière, et de ne pas immobiliser deux cent mille hommes de troupes pour surveiller deux cent mille déserteurs éventuels, fuyant vers les plaines à blé du Nord-Ouest Canadien. La politique anglaise est effroyablement réaliste et la politique américaine ne l'est pas moins. Nos maîtres impérieux et nos voisins marâtres comprenaient l'avantage de la conscription mise en force simultanément, des deux côtés de la ligne 45ième. Chez cette grande nation de 110,000,000 d'habitants, il n'y aurait alors pas de déserteurs à travers une frontière de quatre mille milles non gardée, puisque, au-delà de cette frontière, l'inscription militaire serait également obligatoire! Força-t-on la main de Borden, ou bien consentit-il tout de suite? L'influence de Beaverbrook, de Kemp ou de Perley pesa-t-elle dans la balance? On l'ignore, mais ce que l'on sait fort bien c'est que dès l'étude des premiers projets de coopération américaine, Borden pour son compte, à quatre murs, AVAIT PROMIS D'E-

TABLIR LA CONSCRIPTION, avant d'avoir consulté les Chambres. Parmi les innombrables mémoires que les hommes d'Etat anglais ou américains ont publié l'année dernière, j'ai lu cette phrase relative aux négociations privées de 1917 "Canada, through its Premier Sir Robert Borden, seemed to have adhered to the idea of simultaneous conscription". L'effet moral dont parle Monsieur Gauthier n'y était pour rien, ni pour les héros de Verdun, ni pour les Boches.

Maintenant, la responsabilité du principe de la conscription repose sur Borden et son exécution brutale au Canada, reste entièrement à la charge d'Arthur Meighen. C'est ce dernier qui reçut de Londres les instructions de son chef d'avoir à préparer en son absence cette fameuse Loi Electorale de 1917, sorte de monstre permettant tous les abus, et toutes les dilapidations, et permettant surtout de tromper l'électorat par l'attribution locale des votes étrangers. C'est Arthur Meighen qui lors des troubles de l'Auditorium déclara publiquement "If Quebec wants war, Quebec is going to have it full measure". (Il ne parlait pas français à cette époque!!!)

C'est lui qui prit un avantage cynique de l'agitation de quelques jeunes gens pour envoyer à Québec plusieurs bataillons et des centaines de mitrailleuses, obtenant comme résultat, le meurtre de quelques innocents!!!

Arthur Meighen investit de la confiance de Borden rendit possible à force de ruse, et de tripotage odieux le gain de la campagne électorale de 1917 et maintint la conscription, promise à Londres par Borden, en soulevant les passions les plus malsaines de la plèbe, et en jetant à l'assaut de la province de Québec le sentiment surchauffé des huit autres provinces, à l'occasion d'une sédition qui n'existait pas mais qu'il essaya de créer pour se maintenir au pouvoir, comme Olivier Le Daim pendait ses ennemis pour rester en place.

Un tel chef est bien digne des mensonges de L.-J. Gauthier et Maître Gauthier est bien digne de lui!

Philippe NAVAILLES

MEILLEUR QUE NOUS!

M. Armand Lavergne, qui s'est acquis quelque réputation politique avec les nationalistes, exalte aujourd'hui le chef conservateur, M. Meighen, qu'il dit être un meilleur apôtre de la langue française au pays que les députés canadiens-français eux-mêmes. N'a-t-il pas déclaré à London, dit M. Lavergne, que "s'il reprenait le pouvoir à Ottawa, il verrait à rendre l'étude du français obligatoire dans toutes les provinces?"

ZIGZAGS ATOUR DE LEURS CANDIDATS

Suite de la page 1
continua à élérer que Maria Chapdelaine par sa profonde psychologie, par sa patiente étude du coeur humain était plus difficile à composer et à écrire que les six volumes de Monte Christo ou les huit volumes des Trois Mousquetaires.

C'était l'évidence même, et Monsieur Belley eut la joie d'accélérer ainsi la vente effarante de ce beau travail. Au-delà de douze cent mille volumes de Maria Chapdelaine furent vendus en dix-huit mois rien qu'à Paris, et tous les Français conquirent, grâce à Monsieur Belley, les joies extatiques du défrichage dans le Nord, et l'incomparable candeur des braves jeunes filles du Lac St-Jean!

Cette façon de faire connaître notre pays à l'étranger, jointe aux autres mérites de Maître Belley ne devait pas rester sans récompense; aussi est-ce avec beaucoup d'à-propos que l'aspirant premier-ministre, l'Honorable Arthur Meighen, vient de reconnaître ces mérites en lui adressant la lettre suivante écrite dans un français très pur et digne de Chaucer (source classique comme l'on sait).

"Mon cher Monsieur Belley, "Vos talents et l'usage que vous en faites pour notre cher et patriotique population du Canada à large réciprocité, sans récompense bienôt. J'ai intention "nommez-vous Juge-en-Chef, Suprême "Court of Canada. Vous aurez cet honneur en même temps que mon digne de Noël. Ne faites pas comparaison "disobliging", mais si vous voulez au "tres dindes pour banquet conservateur, "no doubt vous pouvez trouver parmi "vos amis de Québec".

Sincerely "Arthur Meighen."

La lecture de cette lettre me frappe par son étonnante simplicité de rédaction. J'y remarquai deux choses. La première c'était de voir jusqu'à quel point Monsieur Meighen appréciait son homme et son entourage québécois; la seconde, l'excellente qualité de ce français, appris tardivement, me parut être comme un chardon poussé en Septembre sur le flanc d'une colline aride, et qui attire encore quelques chevreuils et quelques ânes pour le broûter sur le sentier désolé!

Docteur U. MOORE

A DROITE ET A GAUCHE

Suite de la première page

Ce vendu de 1921 devrait avoir au moins la pudeur de ne pas cracher sur ceux qu'il a trahis pour trente deniers.

Une campagne dirigée par une sombre canaille comme Meighen ne nous dit rien qui vaille; c'est un troupeau de loups affamés que nous allons voir se répandre sur nos territoires.

Lamennais décrit quelque part un conseil de démons: "Et dans une salle tendue de noir et éclairée d'une lampe rougeâtre, sept hommes vêtus de pourpre, et la tête celate d'une couronne, étaient assis sur sept sièges de fer... Le premier dit: "Mes frères, que ferons-nous pour étouffer la liberté? Car notre règne est fini si le sien commence..."

De nos jours, Lamennais aurait écrit: "Et dans une salle sentant le scotch et fort bien éclairée, les Big Five, vêtus de colottes bouffantes et n'ayant pas de tête où mettre une couronne, ballaient sur cinq sièges de cuir. Cl-Git Lockwell dit: "Mes frères, que ferons-nous pour étouffer les libéraux. Car notre règne n'a pas encore commencé et ne commencera pas demain..."

Lamennais écrit encore dans le même chapitre: "Et le quatrième dit: "Divisons pour régner. Créons à chaque province, à chaque ville, à chaque hameau, un intrépid contre à celui des autres hameaux, des autres villes, des autres provinces... De cette manière, tous se haïront, et ils ne songeront pas à s'unir contre nous!"

Ces paroles s'appliquent à Meighen, qui s'ingénie à dresser l'Est contre l'Ouest et qui a laissé toujours insulter la province de Québec par ses organes ontariens. "Diviser pour régner!" Sale besogne!

Mais où sont les Big Five d'antan? Mais où est le Monty d'antan? Roger chante à tue tête, au chevet de Rodolphe:

"Dors, dors, Esloif à peine à lui, O Saint Roger, veille sur lui!"

M. Lavergne devrait comprendre, d'abord, que le français obligatoire n'est guère mieux que l'anglais obligatoire. Qu'on laisse aux parents le soin de décider du genre d'éducation à donner à leurs enfants, et que le gouvernement les aide à y arriver, soit; mais un état dictateur en matière d'éducation, le moins possible.

Et puis la déclaration de M. Meighen pourrait bien ne pas être désintéressée. Il s'agit en effet pour lui de capter les faveurs populaires, et il sait quel instrument il manie en promettant l'encouragement du français! (Le Droit)

LEURS CHÈRES ESPÉRANCES!

Cinq minutes avec... par Bolivar Gosselin

M. CAMILLE-J. LOCKWELL

MOI.—Cher monsieur Lockwell, je regrette de venir vous importuner jusqu'à votre domicile, mais je n'ai pu vous voir à votre bureau. Vous comprends; vous êtes fort occupé.

LUI.—En effet; nous n'avons que six semaines pour faire la lutte et nous laissons "no stone unturned" comme dit Bossuet. (Sourires, poignée de mains chaleureuses.)

MOI.—Vous avez confiance dans le résultat?

LUI.—Absolument. Nous sommes certains du scrutin. Ca va être un balayage. Nous prenons 57 sièges dans Québec, 89 dans Ontario (sic) 56 dans l'Ouest, 16 en Colombie et 39 dans les Provinces Maritimes.

MOI.—Terrible balayage en effet. Mais Ontario n'a pas 89 sièges?

LUI.—Ca ne fait rien. Nous en ferons mettre.

MOI.—Comme au théâtre alors! et Québec?

LUI.—A Québec c'est le triomphe quasi-total. Tous les anciens ministres seront battus. Les rouges n'auront que huit comtés. Tous nos amis seront élus par plusieurs milliers de voix. M. Philippe Vallière à Ste-Anastasia-de-Lysterie, et L.-G. Belley à Bête-à-Cornes Station. (C'est un ancien colon!) Pierre Audet triomphera facilement; Aimé Dion aussi. Dobell n'est pas encore décidé mais Québec-Ouest veut absolument l'avoir. Jolicoeur fera mordre la poussière à son adversaire. Meighen est très content de lui et l'a désigné à l'attention du pays. Royer sera élu par acclamation. Morault aussi. Et puis il faut voir le district de Montréal. Carlin ne sauvera pas un seul comté.

MOI.—Mais parlons donc un peu de vous?

LUI.—Je ne me présente pas. Je suis l'organisateur de la Victoire, et quand elle sera acquise, j'aurai mon mot à dire; j'obtiendrai mieux que quiconque n'a eu du parti libéral. Je veux aller à Paris remplacer Philippe Roy et lancer là-bas une couple d'entreprises canadiennes, en faisant promouvoir les intérêts du pays. J'aime beaucoup l'Europe, et j'adore le voyage; L'Angleterre, la France, Paris, Bordeaux.

MOI.—Je comprends. Vous avez conservé beaucoup de souvenirs de votre dernier séjour. Avez-vous vu la Gironde?

LUI.—La Gironde? Une actrice? Je crois bien! J'ai soupé avec elle à la Gare-Saint-Lazare!

MOI.—Vous aimez Paris; vous avez dû bouquiner sur les quais. Vieux livres, vieilles monnaies, vieux tableaux.

LUI.—J'ai même acheté des "statues de luxe" regardez celle-ci.

MOI.—Celle-là, mais c'est Andromaque? la femme d'Hector!

LUI.—C'était peut-être la femme d'Hector mais c'est pas "en drômage" c'est en pierre naturelle!

Là-dessus l'enthousiaste organisateur prit congé avec un geste charmant, après nous avoir renouvelé ses espoirs d'une très grande victoire.

Bolivar GOSSELIN.

REMANIEMENTS MINISTERIELS ET NOMINATIONS

Membres du gouvernement: L'hon. M. Geo.-H. Boivin, ministre des Douanes et de l'Accise; l'hon. M. Lucien Cannon, Solliciteur Général; l'hon. M. G.-N. Gordon, ministre de l'Immigration; M. Robb passant définitivement aux Finances; l'hon. M. H.-M. Marler, ministre sans portefeuille.

Sénateurs: l'hon. Dr H.-S. Béland, l'hon. M. Jacques Bureau, (Québec); l'hon. M. Charles Murphy et M. John Lewis, (Ontario); l'hon. M. P.-E. Lessard et M. W.-A. Buchanan, ex-M. P., (Alberta); M. J.-J. Hughes, ex-M. P., et M. Creelman McArthur (Ile du Prince-Edouard).

Juges: M. Jos. Archambault, M. P., Chambly-Verchères, M. J.-C. Walsh, M. P., Ste-Anne, pour la Cour Supérieure de Sherbrooke et Montréal; M. J.-A.-C. Ethier, M. P., Deux-Montagnes, et M. Russell-T. Stackhouse, pour la Cour de Circuit de Montréal; M. H.-M.-P. DesRoches, juge de la Cour de Saskatchewan; M. J.-E. Thompson, M. J.-E. McGillivray et M. J.-L. Killoran, juges de comtés d'Ontario; M. D.-I. Grant, juge de la Cour Supérieure d'Ontario; M. le juge W.-R. Riddell, promu à la Cour d'Appel d'Ontario. Membre de la Commission des Chemins de Fer: M. Thomas Vien, M. P., Lotbinière.

Richmond-Hill, Ont. (P.C.)—Le premier ministre a annoncé que le parlement est dissout. Par la suite, le parlement actuel aura une autre session, ou si un nouveau parlement verra le jour avant l'année prochaine. C'est là une chose que le peuple a le droit de savoir. Et peut-être ne pourrions-nous mieux me rendre à son désir qu'en déclarant tel, dans cette vieille conscription de North-York où plus d'une bataille politique s'est déjà livrée, la décision à laquelle j'en suis arrivé et les raisons qui me l'ont dictée.

Il y a d'abord l'aspect légal et constitutionnel de la question. Notre constitution fixe à cinq ans la durée d'un parlement. Le gouvernement actuel a donc, de par la constitution, le droit de rester au poste jusqu'en février 1927, ce qui ferait 5 ans depuis l'émission du dernier bref de la dernière élection générale.

LES CONSERVATEURS CRAMPONS

Comme je l'ai déjà dit ailleurs, les gouvernements conservateurs, depuis les jours de sir John Macdonald, n'ont pas hésité à garder le pouvoir tout le temps, et même au-delà du temps autorisé par la constitution. Le gouvernement conservateur de 1891 à 1896 garda le pouvoir jusqu'à la dernière heure du dernier jour de son terme d'office, nonobstant le fait que, durant cette période, pas moins de cinq premiers ministres s'étaient succédés au pouvoir, sir John A. Macdonald, sir John Thompson, sir John Abbott, sir Mackenzie Bowell et sir Charles Tupper. C'était le temps où, si je puis m'exprimer ainsi, le "sirage" fleurissait. Le gouvernement de sir Robert Borden, élu en 1911, garda le pouvoir jusqu'en 1917, un an de plus que son mandat. Ce sirage lui fut donné en vertu d'un amendement à la constitution voté durant la guerre.

Bien qu'une élection générale s'imposât à la fin de la guerre, on n'y alla pas, et la démission fut complète. M. Arthur Meighen, lorsqu'il succéda à M. Borden en 1920, n'hésita pas à garder le pouvoir un an et demi sans aucun mandat du peuple. Il est hors de doute que, de par la loi et l'usage, nous aurions pléniement le droit de rester au pouvoir jusqu'à la fin de l'an prochain, ou au commencement de 1927.

POUVOUS-NOUS CONTINUER ?

La question qui se pose ensuite est celle de notre capacité de continuer. Pour ce qui est de la Chambre des Communes, je ne vois aucune raison de croire que l'appui prêté au gouvernement jusqu'aujourd'hui ne lui serait pas continué une autre session. Quant au pays, je crois que nous possédons sa confiance maintenant plus qu'à aucune date depuis notre entrée en fonctions.

NOTRE MAJORITE

Peut-on mettre en doute que le gouvernement actuel jouisse de plus en plus de la confiance publique? Le parlement a eu quatre sessions. Notre majorité était d'une voix à la Chambre avant l'élection du Speaker. Nous avons procédé à chaque élection complémentaire dans les six mois qui suivent chaque vacance, et, aujourd'hui, après ces quatre sessions, après 41 élections complémentaires (21 si nous laissons hors de compte la réélection des ministres assumant leurs fonctions) notre majorité est d'une voix sans compter le speaker. Il n'y a donc là rien qui indique manque de confiance de l'électorat, et partant nécessité d'une élection générale avant la prochaine session.

LES CIRCONSCRIPTIONS DITES TORIQUES

Nul besoin de vous rappeler le résultat d'élections provoquées dans certaines circonscriptions supposées irrémédiablement toriques, pour tâter l'opinion publique.—St-Antoine de Montréal et West-Hastings en Ontario—ont nous avons recueilli de belles majorités ne s'est produit depuis pour nous faire croire que nous ne remporterions pas un succès égal ou même supérieur dans de nouvelles élections complémentaires.

D'aucuns, envisageant surtout la question du point de vue du parti, estiment qu'il vaudrait mieux retarder l'élection, attendu que les temps deviennent meilleurs, et que le pays s'en ressent d'une extrémité à l'autre. C'est exactement ce que nous avons prévu quand fut effectuée la si importante réforme fiscale. Nous nommâmes alors l'assureur qu'il suffirait d'un an ou deux pour en démontrer les effets bénéficiaires. Tout le monde doit admettre que les affaires reprennent pour de bon, et qu'on peut dès maintenant envisager une ère de prospérité, chose qui, incontestablement, n'est pas de nature à nuire au gouvernement qui détient le pouvoir.

CONDITIONS MEILLEURES L'AN PROCHAIN

On nous dit donc que, si nous attendions en juin de l'an prochain pour faire l'élection, l'amélioration des affaires n'aurait fait alors que s'avérer; que la répercussion de la super-récolte de cette année se serait fait sentir davantage, le grain s'étant changé en or, et l'or ayant coulé par tout le pays pour le plus grand bien de l'industrie et de ceux qui demandent un travail leur pain.

Si nous fallions envisager les questions publiques du seul point de vue des avantages pour le parti, cet argument et quelques autres de ceux que j'ai mentionnés paraîtraient très forts. Quand un gouvernement a pour lui les facteurs que j'ai énumérés, sans tenir compte de plusieurs autres considérations, et qu'il renonce au droit qu'il a de rester au pouvoir un an et plus encore, il adopte là une attitude dont le public, pour ne pas parler de ses propres partisans, attend anxieusement la justification. En fait, dans les circonstances actuelles, la responsabilité de faire dissoudre le Parlement paraît aussi lourde que celle de continuer à gouverner, nonobstant toutes les difficultés que rencontre ce gouvernement.

LE PAYS AVANT LE PARTI

Mais, les raisons de parti, je le demande, sont-elles les seules ou même les premières à entrer en ligne de compte quand il s'agit de l'administration du pays? Je puis dire du gouvernement actuel, depuis son entrée en

Suite à la page 2

LE DISCOURS-MANIFESTE DE L'HON. M. KING

Le Premier Ministre du Canada, en annonçant la dissolution, fait une magnifique revue de la situation et annonce les grands problèmes que son gouvernement devra résoudre.

Richmond-Hill, Ont. (P.C.)—Le parlement est dissout. Par la suite, le parlement actuel aura une autre session, ou si un nouveau parlement verra le jour avant l'année prochaine. C'est là une chose que le peuple a le droit de savoir. Et peut-être ne pourrions-nous mieux me rendre à son désir qu'en déclarant tel, dans cette vieille conscription de North-York où plus d'une bataille politique s'est déjà livrée, la décision à laquelle j'en suis arrivé et les raisons qui me l'ont dictée.

Il y a d'abord l'aspect légal et constitutionnel de la question. Notre constitution fixe à cinq ans la durée d'un parlement. Le gouvernement actuel a donc, de par la constitution, le droit de rester au poste jusqu'en février 1927, ce qui ferait 5 ans depuis l'émission du dernier bref de la dernière élection générale.

LES CONSERVATEURS CRAMPONS

Comme je l'ai déjà dit ailleurs, les gouvernements conservateurs, depuis les jours de sir John Macdonald, n'ont pas hésité à garder le pouvoir tout le temps, et même au-delà du temps autorisé par la constitution. Le gouvernement conservateur de 1891 à 1896 garda le pouvoir jusqu'à la dernière heure du dernier jour de son terme d'office, nonobstant le fait que, durant cette période, pas moins de cinq premiers ministres s'étaient succédés au pouvoir, sir John A. Macdonald, sir John Thompson, sir John Abbott, sir Mackenzie Bowell et sir Charles Tupper. C'était le temps où, si je puis m'exprimer ainsi, le "sirage" fleurissait. Le gouvernement de sir Robert Borden, élu en 1911, garda le pouvoir jusqu'en 1917, un an de plus que son mandat. Ce sirage lui fut donné en vertu d'un amendement à la constitution voté durant la guerre.

Bien qu'une élection générale s'imposât à la fin de la guerre, on n'y alla pas, et la démission fut complète. M. Arthur Meighen, lorsqu'il succéda à M. Borden en 1920, n'hésita pas à garder le pouvoir un an et demi sans aucun mandat du peuple. Il est hors de doute que, de par la loi et l'usage, nous aurions pléniement le droit de rester au pouvoir jusqu'à la fin de l'an prochain, ou au commencement de 1927.

POUVOUS-NOUS CONTINUER ?

La question qui se pose ensuite est celle de notre capacité de continuer. Pour ce qui est de la Chambre des Communes, je ne vois aucune raison de croire que l'appui prêté au gouvernement jusqu'aujourd'hui ne lui serait pas continué une autre session. Quant au pays, je crois que nous possédons sa confiance maintenant plus qu'à aucune date depuis notre entrée en fonctions.

NOTRE MAJORITE

Peut-on mettre en doute que le gouvernement actuel jouisse de plus en plus de la confiance publique? Le parlement a eu quatre sessions. Notre majorité était d'une voix à la Chambre avant l'élection du Speaker. Nous avons procédé à chaque élection complémentaire dans les six mois qui suivent chaque vacance, et, aujourd'hui, après ces quatre sessions, après 41 élections complémentaires (21 si nous laissons hors de compte la réélection des ministres assumant leurs fonctions) notre majorité est d'une voix sans compter le speaker. Il n'y a donc là rien qui indique manque de confiance de l'électorat, et partant nécessité d'une élection générale avant la prochaine session.

LES CIRCONSCRIPTIONS DITES TORIQUES

Nul besoin de vous rappeler le résultat d'élections provoquées dans certaines circonscriptions supposées irrémédiablement toriques, pour tâter l'opinion publique.—St-Antoine de Montréal et West-Hastings en Ontario—ont nous avons recueilli de belles majorités ne s'est produit depuis pour nous faire croire que nous ne remporterions pas un succès égal ou même supérieur dans de nouvelles élections complémentaires.

D'aucuns, envisageant surtout la question du point de vue du parti, estiment qu'il vaudrait mieux retarder l'élection, attendu que les temps deviennent meilleurs, et que le pays s'en ressent d'une extrémité à l'autre. C'est exactement ce que nous avons prévu quand fut effectuée la si importante réforme fiscale. Nous nommâmes alors l'assureur qu'il suffirait d'un an ou deux pour en démontrer les effets bénéficiaires. Tout le monde doit admettre que les affaires reprennent pour de bon, et qu'on peut dès maintenant envisager une ère de prospérité, chose qui, incontestablement, n'est pas de nature à nuire au gouvernement qui détient le pouvoir.

CONDITIONS MEILLEURES L'AN PROCHAIN

On nous dit donc que, si nous attendions en juin de l'an prochain pour faire l'élection, l'amélioration des affaires n'aurait fait alors que s'avérer; que la répercussion de la super-récolte de cette année se serait fait sentir davantage, le grain s'étant changé en or, et l'or ayant coulé par tout le pays pour le plus grand bien de l'industrie et de ceux qui demandent un travail leur pain.

Si nous fallions envisager les questions publiques du seul point de vue des avantages pour le parti, cet argument et quelques autres de ceux que j'ai mentionnés paraîtraient très forts. Quand un gouvernement a pour lui les facteurs que j'ai énumérés, sans tenir compte de plusieurs autres considérations, et qu'il renonce au droit qu'il a de rester au pouvoir un an et plus encore, il adopte là une attitude dont le public, pour ne pas parler de ses propres partisans, attend anxieusement la justification. En fait, dans les circonstances actuelles, la responsabilité de faire dissoudre le Parlement paraît aussi lourde que celle de continuer à gouverner, nonobstant toutes les difficultés que rencontre ce gouvernement.

LE PAYS AVANT LE PARTI

Mais, les raisons de parti, je le demande, sont-elles les seules ou même les premières à entrer en ligne de compte quand il s'agit de l'administration du pays? Je puis dire du gouvernement actuel, depuis son entrée en

Suite à la page 2

"Le Cri de Québec" est imprimé par la CIE DE PUBLICATION DE LEVVIS, 39-39 1/2, rue St-Louis, Lévis.